

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/I-03

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012

—————

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée le projet de décision modificative n°2 pour 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le Conseil de Gestion de l'établissement lors de sa séance du 24 Octobre dernier.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à + **162 950 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 020 – Dépenses imprévues..... -7 294,00 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2031 Frais d'études..... -1 500,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2121	Plantation d'arbres.....	20 000,00 €
Article 2182	Matériel de transport.....	30 000,00 €
Article 21848	Autres matériels de bureau.....	1 000,00 €
Article 2188	Autres immobilisations.....	1 051,00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 231318	Autres bâtiments publics.....	80 000,00 €
		<hr/>
		123 257,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Comptes 60	Achats.....	25 400,00 €
Comptes 61	Autres charges externes/services extérieurs.....	27 672,00 €
Comptes 62	Autres charges externes/autres services extérieurs.....	8 395,00 €
	Total du chapitre 011.....	<hr/>
		61 467,00 €

Chapitre 012 – Dépenses de personnel

Comptes 62	Autres charges externes/autres services extérieurs.....	-10 000,00 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	110,00 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	-6 885,00 €
	Total du chapitre 012.....	<hr/>
		-16 775,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6541	Créances admises en non valeur.....	1,00 €
--------------	-------------------------------------	--------

Chapitre 66 – Charges financières

Article 66112	Intérêts courus non échus.....	-5 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement.....	<hr/>
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES.....	39 693,00 €
		<hr/>
		162 950,00 €

Afin d'équilibrer ces dépenses, je vous propose d'inscrire les recettes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 024 – Produit des cessions des immobilisations.....</u>	1 950,00 €
<u>Chapitre 10 – Dotations</u>	
Article 10222 F.C.T.V.A.....	-123 976,00 €
<u>Chapitre 16 – Emprunts</u>	
Article 1641 Emprunt en euros.....	153 976,00 €
Total des recettes d'investissement.....	31 950,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 70 – Produits des services.....</u>	-64 000,00 €
<u>Chapitre 74 – Dotation et participations.....</u>	153 000,00 €
<u>Chapitre 77 – Produits exceptionnels.....</u>	42 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement.....	131 000,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	162 950,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 2 pour 2012, tel qu'il vient de vous être présenté et m'autoriser à réaliser un emprunt de 153 976 € pour le financement des travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil de gestion de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne réuni le 24 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2012 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne qui s'équilibre à + 162 950 €;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un emprunt de 153 976 € pour le financement des travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne

Adopté à l'unanimité.

Le Président,